

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 30 AOUT 2021

Le Conseil municipal de la commune de ST LEGER MAGNAZEIX dûment

Convoqué s'est réuni en session ordinaire lundi 30 août 2021 à 19 heures

Selon convocation du 23 août 2021 sous la présidence de Mr ROUET Jean Louis Maire

Membres	10
Présents	07
Représenté	03
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Abstentions	0

Mr ROULET Mickael a été élu secrétaire

PRESENTS : Mmes PERRIN Marie , MANNEQUIN Aurélie, MARTIAL-BEVIN Danièle, DAUBY Marie José

Mrs, MOURGAUD Jean Luc, ROUET Jean Louis,, ROULET Mickaël

ABSENTS : Mrs DAUBY Pascal, TREVISIOL Guillaume, MORGAT-FABRE Cyril

Pouvoir : Mr TREVISIOL Guillaume pour Mr ROUET Jean-Louis

Mr MORGAT-FABRE Cyril pour Mr MOURGAUD Jean-Luc

Mr DAUBY Pascal pour Mme DAUBY Marie-José

DELIBERATION N° 2021-27 en date du 30 août 2021 portant sur « autorisation au garage DELAHAYE pour la création d'un parking au stade »

Mr le Maire informe le conseil municipal que le garage DELAHAYE souhaite étendre son activité en construisant une extension à son bâtiment et en créant un parking, pour cela , il va procéder à l'embauche de personnel supplémentaire. Monsieur le maire expose que compte tenu de l'implantation du garage , il n'y a pas de possibilité pour le gérant de procéder à l'achat de terrain à proximité pour créer son parking. Monsieur le Maire propose de lui donner en location à titre gracieux 1000 m2 sur la parcelle communale cadastrée F738, le gérant prend à sa charge l'aménagement du terrain pour créer le parking (empierrement, clôture avec occultant afin de préserver la vue des propriétaires riverains).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- EMET un avis favorable pour la location à titre gracieux au garage DELAHAYE d'une superficie de 1000 m2 au stade sur la parcelle cadastrée F738 à compter du 1^{er} octobre 2021 pour une durée de 6 ans.

- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à sa mise en place.

Reçu à la Préfecture le 10/09/2021

DELIBERATION N° 2021-28 en date du 30 août 2021 portant sur « demande de subvention au Département et à l'Agence de L'Eau pour la pose de compteurs d'eau sectoriels »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une étude des réseaux d'eau et d'assainissement est réalisée à la demande de la Communauté de Communes du Haut Limousin En Marche. Il a pour objectif de faire un bilan de l'état des réseaux d'eau et d'assainissement de ses communes adhérentes et de définir les actions à mettre en place en vue d'une éventuelle prise de compétence « Eau et Assainissement » . Une convention avec la CCHLEM a été signée , l'étude des réseaux réalisée par Impact Conseil est en cours . Pour la réalisation de cette étude , il est nécessaire de procéder à l'installation de compteur de sectorisation , un devis a été remis par la SAUR, délégataire du réseau

eau potable . Le montant HT des travaux est estimé à 13 665,55 €. Monsieur le Maire souligne une possibilité d'aide au financement des travaux de l'Agence de l'Eau et de la SAUR.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la réalisation des travaux qui viennent de lui être présenté
- sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau et du Département pour leur financement
- s'engage à inscrire ces travaux au budget eau et assainissement
- autorise le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Reçu à la préfecture le 10/09/2021

DELIBERATION N° 2021-29 en date du 30 août 2021 portant sur « demande de subvention au Département éclairage public

Monsieur le Maire indique aux conseillers que les travaux pour l'extinction nocturne de l'éclairage public ont été réalisés mais, néanmoins en vue de réaliser des économies d'énergie supplémentaires, il a demandé au Syndicat Energies Haute Vienne un devis pour la pose de cellule photoélectrique sur le réseau . Le montant des ces travaux est estimé à 5678,73 € HT. Il envisage de déposer une demande au Département pour leur financement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Emet un avis favorable pour la pose de cellule photoélectrique sur le réseau d'éclairage public
Sollicite l'aide financière du Département pour le financement
S'engage à inscrire ces travaux au budget
Autorise le Maire à signer et à faire les démarches nécessaires

Reçu à la Préfecture le 10/09/2021

DELIBERATION N° 2021-30 en date du 30 août 2021 portant sur « admission en non- valeur budget commune »

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier du 5 juillet, compte tenu de l'impossibilité de recouvrer les titres de recettes concernant des loyers des exercices 2008 et 2009 pour un montant global de 706.34 € il est proposé au conseil municipal son admission en non-valeur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :
Exercice 2008 : T 108 montant 112.05 €- T148 montant 289. € - T 181 montant 17.86 € - T 220 montant 91.86 € - T232 montant 91.86 €

Exercice 2009 : T48 montant 34.57 e – T 8 montant 34.57 € - T90 montant 34.57 €

DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 706.34 euros.

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses à l'article 6541 au budget de l'exercice en cours de la commune

Reçu à la préfecture le 10/09/2021

DELIBERATION N° 2021-31-1 en date du 30 août 2021 portant sur « demande d'achat terrain communal Chez Gueunier »

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mr et Mme LEGRAND Jean-Claude, 10 l'Age 87190 Dompierre Les Eglises , sollicitant l'achat d'une parcelle communale sise Chez Gueunier cadastrée D 555 superficie 650 m2 au prix de 0.40 € le mètre carré.

Le conseil municipal, après consultation du cadastre et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

EMET un avis favorable pour la vente de la parcelle sise Chez Gueunier cadastrée D555 à Mr et Mme LEGRAND Jean-Claude.

FIXE le prix de vente à 0,40 € le M2 soit la somme globale de 260 Euros

AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir et à signer l'acte de vente correspondant
Reçu à la Préfecture le 16/09/2021

DELIBERATION N° 2021-32 en date du 30 août 2021 portant sur « modification n°1 crédits budget commune »

Monsieur le Maire indique au conseil la nécessité d'effectuer les modifications ci-dessous sur les crédits inscrits au budget communal

Fonctionnement

Dépenses :

	MONTANT VOTE	MODIFICATION	MONTANT TOTAL
Article 657364 subvention budget eau :	88559.27	- 12200 €	76459.27
Article 6711 intérêts moratoires		+ 100	100.00
Article 023 VIR section investissement		+ 12100	12 100

Investissement

DEPENSES

1641 Emprunt en euros :	37000.00	+ 12100	49100.00
-------------------------	----------	---------	----------

RECETTES

021 VIR SECTION FONCTIONNEMENT		+ 12100	12100.
--------------------------------	--	---------	--------

Le conseil municipal, émet un avis favorable pour effectuer les modifications indiquées

Reçu à la Préfecture le 21/09/2021

Transformation de l'appartement du 1^{er} étage vacant en gîte : accord pour achat de matériel.

A voir, création d'une commission pour définir les tarifs suivant une grille tarifaire en fonction de la nature et de la superficie des terrains.

Bien de section du Reclaudis : information des habitants pour indiquer que les biens de section sont devenus la propriété de la commune

